

# Appel à candidature

“DÉVELOPPER UN SITE PILOTE DE RÉGÉNÉRATION URBAINE”

PROJET PORTÉ PAR :



EN COOPÉRATION AVEC :



ET SOUTENU PAR :



MÉCÈNES RACINES



MÉCÈNES GRAINES



L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 26/04/2024 à 23h59 (heure de Paris).

Pour toute question concernant les modalités de dépôt :

[anastasia.lemaitre@club-entrepreneurs-grasse.com](mailto:anastasia.lemaitre@club-entrepreneurs-grasse.com)

## EDITO

Dans un monde où les enjeux environnementaux et sociaux sont de plus en plus prégnants, nous sommes convaincus que les entrepreneurs sont moteurs de la transformation économique, écologique et sociale du territoire. Sur le Pays de Grasse, riche d'un patrimoine naturel et culturel d'exception, nous, Entrepreneurs, coopérons en ce sens avec nos équipes, les élus, les collectivités territoriales et les citoyens. Avec le projet Régén'ère Azur, nous nous engageons sur un chemin exigeant et prometteur : coopérer avec la nature pour trouver les modèles économiques à visée régénérative qui nous permettront d'assurer un avenir soutenable pour les générations présentes et futures.



Chez Lumia, nous souhaitons réinscrire l'activité humaine dans le cadre des limites de l'espace sûr (respect des limites planétaires régulant l'équilibre du système Terre) et socialement juste (visant à offrir la capacité à tout un chacun de satisfaire les besoins dont personnes ne devraient manquer pour vivre une vie digne) et au-delà, participer à la régénération des écosystèmes naturels et des communautés humaines. Nos moyens d'actions consistent en un travail de recherche-action débouchant sur la publication de méthodes, concepts et outils visant à la transformation de modèles socio-économiques vers des modèles à visée régénérative. Ce travail est nourri par la conduite d'études, d'interventions en entreprise et auprès de territoires, ainsi que d'activités de formation pour cadres et dirigeants.

En soutenant cet appel à candidature, Lumia s'engage à mettre son expertise au service des projets du territoire Cap Azur, dans l'objectif d'accompagner l'émergence de projets à visée régénérative.



Par les méthodes sociologiques et prospectives, Change it Use it accompagne les changements vers des modèles socio-économiques alternatifs, plus résilients, plus équitables et plus pérennes. Nos approches visent particulièrement à "prendre soin" de l'individu dans le collectif et à permettre à chaque acteur de développer son pouvoir d'être et d'agir, de s'engager. Cet appel à candidature est une opportunité pour les acteurs du territoire de l'Ouest des Alpes-Maritimes de repenser leurs manières d'interagir avec le vivant, humain et non-humain, de réinventer leurs manières de vivre ensemble, de créer d'autres valeurs, sociales et écologiques. Chez Change it Use it, nous serons engagés à leurs côtés.



## 1. Contexte de cet appel à candidature

Régén'ère Azur est un projet de recherche-action lancé en septembre 2022 et porté par le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse en partenariat avec le centre de recherche-action LUMIA et le cabinet de sociologique Change it Use it.

Il ambitionne d'expérimenter de nouvelles coopérations et alliances stratégiques entre entreprises et collectivités territoriales et de concevoir de nouveaux instruments de développement entrepreneurial et territorial visant la mise en œuvre de pratiques et de modèles à visée régénérative. La finalité est de faire de notre territoire (ouest des Alpes-Maritimes) un territoire pilote en régénération socio-écologique.

**Si ce terme de régénération vous est peu familier, nous vous invitons à lire les deux articles synthétiques disponibles en annexe du présent document** et présentant pour le premier le contexte de la régénération et sa définition, et pour le second la manière dont une entreprise peut s'engager en faveur de la régénération.

Dans une phase antérieure de Régén'ère Azur, nous avons conduit un diagnostic du territoire et nous avons cherché à impulser une dynamique régénérative au sein du territoire en réunissant et en faisant monter en compétences une soixantaine d'acteurs (publics, privés, associatifs et citoyens).

**Au travers de plusieurs ateliers, trois solutions régénératives à expérimenter dans le territoire ont émergé :**

- Le développement de sites pilotes visant la régénération socio-écologique à l'échelle urbaine ;
- Le développement économique de filières locales et régénératives contribuant à l'autonomisation énergétique du territoire ;
- La création d'un centre ressources / laboratoire d'innovation pour éduquer, former et sensibiliser les acteurs du territoire et plus particulièrement les entreprises et décideurs publics à la régénération du vivant tout au long de la vie et du parcours de formation.

Une description plus précise du projet Régén'ère Azur, ainsi que l'ensemble des productions de cette première phase sont disponibles sur

[Régén'ère Azur - club-entrepreneurs-grasse.com](https://www.régénère-azur.com)

Le présent appel à candidature s'inscrit dans la première solution régénérative à expérimenter et vise à contribuer au centre ressources local.

## 2. Objectifs

L'objectif de cet appel à candidature est d'identifier des sites pilotes désireux d'engager un travail de régénération écologique et sociale de l'espace foncier. Il s'agit plus spécifiquement d'étudier les sites retenus afin d'en dégager leurs potentiels écologiques et sociaux en cohérence avec l'environnement naturel et social dans lequel chaque parcelle est située. Cela permettra aux porteurs d'identifier les actions à mettre en œuvre lors d'une étape ultérieure.

Désartificialisation, renaturation, reconnexion aux corridors écologiques, création d'espaces refuges de la biodiversité, jardins nourriciers, jardins de pluie, traitement des eaux par phytoépuration, écopâturages, diversification des usages, accessibilité du site, création de liens sociaux,... peuvent constituer autant de moyens (non exhaustifs) de répondre à ces objectifs.

**In fine, l'intention est de pré-évaluer le potentiel de régénération du site lauréat pour qu'il puisse devenir ensuite un site exemplaire pouvant visibiliser les bénéfices de la régénération écologique et sociale appliquée à un espace foncier.**

### **Ces bénéfices potentiels sont (non exhaustifs) :**

- La baisse des températures mesurées à différents endroits du site pilote ;
- Une amélioration de la quantité d'eau verte infiltrée et de la qualité des eaux sur site ;
- Une amélioration de la biodiversité et donc du bien-vivre ensemble ;
- Une amélioration de la qualité de l'air ;
- Une augmentation du potentiel de séquestration carbone ;
- Un renforcement du lien social et du bien-être ressenti sur site ;
- Une quantité de matière organique collectée et valorisée ;
- Une baisse des conflits d'usage du site si existants ;
- Un partage équitable des espaces.

L'étude portant sur le foncier, si le site retenu est celui d'une entreprise, les experts ne seront pas amenés à travailler sur les process industriels ou les activités de l'entreprise. Ces derniers pourraient être étudiés uniquement s'ils sont valorisables au niveau du foncier.

**Les livrables pour le lauréat de cet appel à candidature sont :**

1er lauréat :

- Visite approfondie du site par des experts
- Pré-évaluation du potentiel de régénération : comparaison entre l'état existant et ce potentiel
- Montée en compétences de l'équipe projet sur les concepts du régénératif
- Participation à l'événement de restitution du projet
- Possibilité de rejoindre le consortium élargi qui sera élaboré dans le but de solliciter des financements pour la mise en œuvre des actions.

Autres lauréats :

- Visite des sites par un expert
- Montée en compétences sur les concepts du régénératif
- Participation à l'événement de restitution du projet
- Possibilité de rejoindre le consortium élargi qui sera élaboré dans le but de solliciter des financements pour la mise en œuvre des actions.

**Les livrables pour les dossiers non retenus sont :**

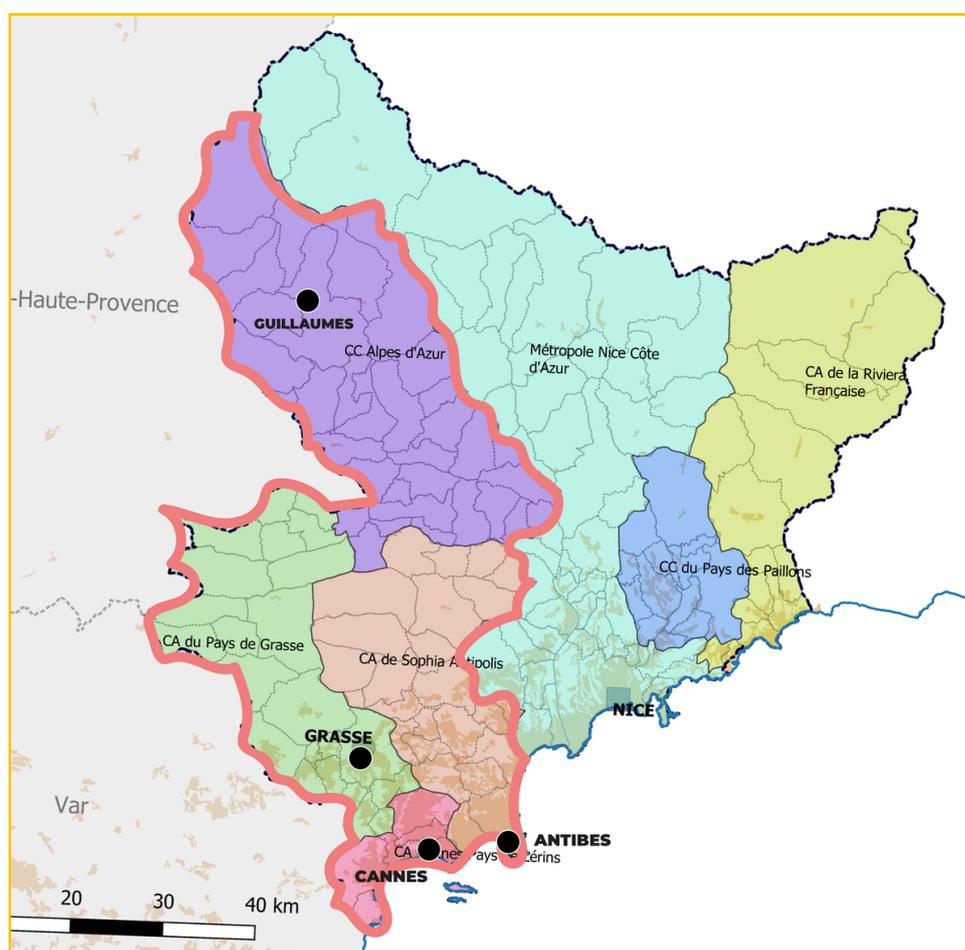
- Participation à un webinar d'échange avec les experts

**Le temps de réalisation de l'étude est d'environ 6 mois à compter de la sélection des sites lauréats. Les livrables seront donc attendus pour la fin d'année 2024.**

### 3. Destinataires de l'appel à candidature

Cet appel à candidature vise à identifier des propriétaires de sites fonciers désireux d'engager sur ces sites un travail de régénération écologique et sociale.

Les sites qui font l'objet des dossiers de candidature doivent impérativement être localisés sur le territoire couvert par les territoires des communautés d'agglomération de Sophia Antipolis, de Cannes Pays de Lérins, du Pays de Grasse et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur où le diagnostic global a été fait durant la phase 1 du projet. Ils doivent si possible avoir une superficie minimum de 2000 m<sup>2</sup>.



Carte des Alpes-Maritimes dont le périmètre des sites recherchés est délimité en rouge.

Les porteurs de projet éligibles peuvent être des **personnes morales de droit public** (Collectivités, établissements publics des Collectivités ou de l'État, entreprises publiques, ...), des **personnes morales de droit privé** (sociétés commerciales quel que soit leur statut, associations, fondations, ...) ou des **groupements de personnes morales**.

## 4. Engagements du porteur de projet

Les porteurs de projet candidats, et le cas échéant leurs partenaires, doivent pouvoir s'engager à :

- Avoir un soutien de la direction générale du soumissionnaire à l'égard du projet, un intérêt manifeste pour la régénération socio-écologique et une adhésion à la finalité du projet ;
- Aligner la mise à disposition des moyens humains (responsable et équipe projet avec mandat clair et compétences en phase avec ce mandat) et techniques sur la durée du projet avec les besoins de celui-ci ;
- Participer aux sessions et événements organisés dans le cadre du projet ;
- Accepter de documenter le projet et de partager ses apprentissages a minima avec les porteurs de Régén'ère Azur, les partenaires financiers et techniques ainsi que les autres participants du projet, et de convenir d'un commun accord de ce qui est partageable dans les communs.

En répondant à cet appel à candidature, vous rejoignez les acteurs locaux déjà mobilisés pour développer l'économie régénérative à l'échelle du territoire de Pôle Métropolitain Cap Azur. A ce titre, vous serez invités à participer à des instances de réflexion, de coconstruction et/ou à intégrer un consortium de partenaires élargis pour monter un projet de recherche et développement d'envergure. Nous souhaitons particulièrement investiguer la question des dispositifs de financement possibles pour soutenir la régénération des écosystèmes locaux. Les sites candidats pourront servir de cas d'étude concrets.

## 5. Processus et calendrier de sélection

La procédure de sélection se déroule sur la base de l'examen des dossiers de candidature, dont le pro-forma est disponible sur demande par mail à [anastasia.lemaitre@club-entrepreneurs-grasse.com](mailto:anastasia.lemaitre@club-entrepreneurs-grasse.com). Les dossiers seront analysés par un Comité de sélection sur la base des critères précisés à l'**article 6**.

Le choix des lauréats interviendra à l'issue de la procédure de sélection selon le calendrier indicatif suivant :

**11/03/2024** : Lancement de l'appel à candidature

**26/04/2024** : Date limite de dépôt des dossiers de candidature

**Mai 2024** : Comité de sélection pour choix des lauréats

**Mai 2024** : Annonce des résultats de l'appel à candidature

*Si des conditions spécifiques l'exigent, la date de limite de dépôt des dossiers de candidature sera prolongée et/ou une seconde phase de sélection pourra être envisagée par décision du Comité de sélection.*

## 6. Critères d'appréciation

Les sites retenus devront :

- Avoir un projet d'aménagement en cours ou à venir pour lequel il reste des marges de manœuvre,
- Et/ou une motivation à augmenter la qualité environnementale et sociale et à y dédier des moyens,
- Et présenter un potentiel d'amélioration effective de la qualité environnementale et sociale.

*L'appréciation de chacun des sites s'effectuera par le Comité de sélection sur la base des éléments de réponse apportés dans le dossier de candidature.*

## 7. Confidentialité et membres du comité de sélection

À l'exception d'une rubrique présentant le projet de manière synthétique et pouvant faire l'objet de communication externe, les documents transmis dans le cadre du présent appel à candidature sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués qu'au comité de sélection composé de représentants du Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse, de LUMIA et de Change it Use it.

Au terme de la sélection, une opération de communication sera mise en œuvre pour annoncer les lauréats et présenter les projets retenus en reprenant la rubrique de description synthétique de chacun de ces projets.

## 8. Modalités de réponse

La candidature est soumise au règlement de frais de gestion et de soutien au projet de **950 EUR TTC**, à verser sur le compte du Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse, dont le RIB figure ci-après. Si vous êtes un acteur reconnu d'utilité publique et que cette participation financière constitue un frein au dépôt de votre candidature, veuillez nous contacter.

Crédit Mutuel					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	
10278	08955	00024662940	52	EUR	CCM GRASSE
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76 1027 8089 5500 0246 6294 052				CMCIFR2A	

Les porteurs de projet publics ou privés intéressés sont invités à déposer un dossier de candidature qui devra être complet pour être examiné.

Les différentes pièces nécessaires sont listées ci-dessous :

- La lettre de motivation du porteur de projet
- La lettre d'engagement de la direction, des décideurs
- Le dossier de candidature dûment complété
- L'ensemble des annexes demandées
- Une preuve de règlement des frais de gestion et de soutien au projet

Le dossier peut être complété par tout élément d'information jugé utile par le candidat en vue de permettre au comité de sélection la bonne compréhension du projet.

Le pro-forma du dossier de candidature à compléter ainsi que le lien vers la plateforme de dépôt seront fournis sur demande auprès de [anastasia.lemaitre@club-entrepreneurs-grasse.com](mailto:anastasia.lemaitre@club-entrepreneurs-grasse.com). Le dossier complet doit être déposé en ligne au plus tard le 26/04/2024 à 23h59 heure de Paris. Ce dossier devra également être envoyé en format papier au Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse situé au 57 Avenue Pierre Sémard, 06130 GRASSE (le cachet de la poste faisant foi).

Pour toute interrogation relative à cet appel à candidature, les porteurs de projet peuvent adresser leurs questions à l'adresse mail ci-dessus.

Durant la période d'évaluation des projets, les candidats pourront par ailleurs être amenés à répondre aux demandes de précisions et/ou de pièces complémentaires formulées par les membres du comité de sélection.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Article de présentation du contexte et du concept de régénération

### **Et si l'entreprise contribuait à la régénération des écosystèmes et de la société ?**

Par Christophe Sempels, LUMIA [1]

L'entreprise doit repenser de façon urgente sa doctrine de responsabilité et les rôles qui sont les siens dans la société. Car réduire ses impacts négatifs n'est plus à la hauteur des enjeux. Il faut désormais engager un travail de régénération des écosystèmes et des communautés humaines. Pourquoi ? Que signifie la régénération ? Et comment l'entreprise peut-elle s'en saisir ? Eléments d'explications dans ce premier article d'une série à suivre.

Pourquoi la régénération écologique et sociale est désormais une absolue nécessité ? Comprendre le contexte de la régénération est clé pour en saisir le sens, l'urgence et l'essence. Ce contexte, c'est celui du dépassement des limites planétaires garantissant les équilibres du système Terre, couplé à notre incapacité collective, malgré ce dépassement, à prendre en charge les besoins de base dont chaque humain ne devrait pas manquer pour vivre une vie digne.

Tout au long de son histoire, la Terre a connu de grandes variations de son climat, avec des températures moyennes fluctuant significativement à la hausse et à la baisse au fil des millénaires. Il y a 11 700 ans pourtant, un miracle s'est produit. Le système Terre s'est stabilisé autour de conditions d'équilibre climatique particulièrement propices à la civilisation humaine telle que nous la connaissons, marquant l'entrée de notre planète dans l'Holocène. Les scientifiques se sont dès lors attachés à comprendre ces conditions d'équilibre, car c'est un consensus scientifique que de considérer l'Holocène comme la seule période connue du système Terre capable de supporter le monde moderne que nous connaissons.

Ces recherches ont permis d'identifier 9 grands processus régulateurs de l'équilibre du système Terre. Ils se traduisent par 9 limites planétaires à ne pas transgresser, au risque sinon de compromettre cette situation d'équilibre et d'induire des modifications brutales et difficilement prévisibles de notre environnement. Elles couvrent les cycles biogéochimiques globaux de l'azote, du phosphore, du carbone et de l'eau ; les principaux systèmes de circulation physique de la planète (le climat, la stratosphère et les océans) ; les caractéristiques biophysiques du système Terre contribuant à sa résilience et à ses capacités d'autorégulation (la biodiversité marine et terrestre ainsi que les sols) ; et deux caractéristiques critiques associées aux changements d'origine humaine (la charge d'aérosols et les pollutions chimiques).

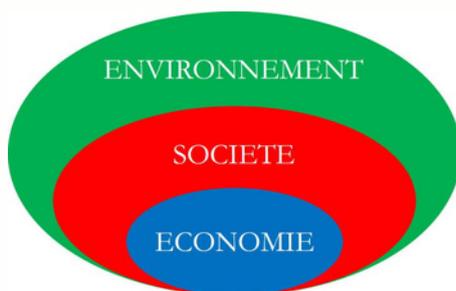
---

[1] Article publié dans Harvard Business Review France le 19/09/2023 (disponible au lien suivant : <https://www.hbrfrance.fr/innovation/et-si-lentreprise-contribuait-a-la-regeneration-des-ecosystemes-et-de-la-societe-60242>)

Ces neuf limites planétaires disposent de variable(s) de contrôle et de seuil(s) à ne pas dépasser, au risque sinon de menacer l'intégrité des processus. Et parmi elles, 6 ont déjà dépassé leur seuil d'alerte. Il faut bien comprendre que les processus qui se cachent derrière ces limites interagissent entre eux, initialement pour maintenir le système Terre dans un état d'équilibre dynamique. Mais à force de déstabiliser ces processus, les interactions risquent non plus de maintenir l'équilibre, mais d'initier un effet d'emballlement, un processus qui se « dérègle » trop fortement venant induire le dérèglement d'un autre processus, renforçant le dérèglement du premier, avec un effet d'entraînement. L'exemple de la fonte des glaces est évocateur de ce risque majeur d'emballlement. La glace joue un rôle de miroir renvoyant les rayons du soleil (et donc l'énergie et les calories) dans les hautes couches de l'atmosphère, mais sa fonte fait que ces rayons sont emmagasinés par les sols, retenant de fait les calories sur Terre et contribuant à augmenter les températures, ce qui accélère la fonte des glaces et amplifie le phénomène.

### **Trois conclusions lourdes de répercussion pour l'entreprise**

Il y a au moins trois conclusions clés à tirer de ce constat, ayant de lourdes répercussions pour l'entreprise. Le premier, c'est que nous ne pouvons plus nous contenter de réduire les impacts négatifs de nos activités humaines sur les écosystèmes. Nous devons changer d'ambition et viser désormais des impacts positifs nets sur les écosystèmes naturels, afin de régénérer les processus clés de l'équilibre du système Terre et ramener les limites planétaires sous leur seuil d'alerte. Le second, c'est que nous devons penser systémique, et dépasser la seule question du climat dans la doctrine de responsabilité environnementale. Car ne penser qu'au climat amène presque toujours à déplacer le problème, les solutions mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ayant, par exemple, trop souvent des impacts indirects négatifs sur la biodiversité, l'usage des sols ou le cycle de l'eau. Or dégrader la biodiversité et changer l'affectation des sols, c'est in fine réduire la capacité des écosystèmes à séquestrer du carbone. Le serpent se mord la queue. Troisième conclusion : nous devons rehiérarchiser nos priorités autour de la vision forte de la sustainability, telle qu'illustrée par le schéma ci-joint. Pourquoi ? Parce qu'il n'y aura pas de société saine et juste dans un monde écologiquement effondré.



De même qu'il n'y aura pas d'économie prospère dans un corps social sous pression. La question écologique devient ainsi première, à intégrer au cœur des enjeux stratégiques, des modèles économiques des entreprises et des stratégies de développement territorial. Il est urgent de régénérer les conditions mêmes permettant aux sociétés et aux économies de fonctionner et de comprendre que l'entreprise dépend de la bonne santé des systèmes écologiques et sociaux dans lesquelles elle est imbriquée.

### **De quoi parle-t-on quand on parle de régénération ?**

Cassez un vase, il ne pourra jamais se réparer par lui-même de manière spontanée. Au mieux, il pourra être réparé par la main de l'Homme, mais il portera les stigmates de sa chute. Coupez-vous le doigt de manière superficielle en cuisinant, il se met automatiquement en œuvre un processus de régénération de vos cellules, de sorte qu'après quelques jours ou quelques semaines, toute trace de la coupure aura disparu. Vos cellules se sont régénérées. La régénération exprime ainsi les capacités d'auto-renouvellement et de création continue du vivant, soit la capacité à créer de la matière et de l'échange d'information sans aucun impact négatif, mais a contrario en générant de nombreux co-bénéfices. Lorsqu'un arbre croit, il crée sa matière organique et échange de multiples flux d'information avec ses congénères et de multiples autres espèces tout en captant du carbone, en produisant de l'oxygène et en filtrant l'air, en offrant un refuge à la biodiversité, ... Contrastez cela avec la création d'une tour d'immeuble. Elle induit de nombreux impacts négatifs : émission de carbone, artificialisation des sols, déchets et pollution, ... Seul le vivant, et en particulier le vivant végétal, est capable de créer sans détruire.

La régénération est donc une propriété exclusive et singulière des systèmes vivants, qui ne s'applique pas à l'inerte. On ne peut pas régénérer un pont, une technologie ou une œuvre d'art, qu'on peut au mieux restaurer. On peut, en revanche, régénérer le vivant et l'ensemble des processus que le vivant sous-tend : la biodiversité (et donc les écosystèmes) et l'ensemble des services écosystémiques, l'atmosphère, les sols et l'eau. On peut aussi régénérer, sur un plan humain, les conditions permettant aux hommes et femmes d'exprimer leur potentiel, en les formant, en développant leurs savoirs, connaissances et compétences, leur autonomie, leurs capacités d'initiative, leur confiance et leur estime d'eux, en favorisant leur sécurité, leur besoin de cohésion et d'inclusion, en créant des conditions de participation, mais aussi de juste rétribution, afin de permettre l'accès aux besoins de base.

Pour que cette capacité intrinsèque du vivant puisse s'exprimer, pour que le vivant puisse exprimer son potentiel latent, il faut que les conditions soient rencontrées. Prenez un écosystème (p.ex. une forêt, une mare, ...) qui délivre un ensemble de fonctions écologiques et de services écosystémiques, comme p.ex. la fourniture de matériaux ou de molécules d'intérêt (services d'approvisionnement), la séquestration du carbone, la filtration et l'épuration des eaux (services de régulation) ou les bienfaits ressentis à se promener en nature (services culturels et culturels). Si cet écosystème est dégradé, voir détruit, ses fonctions et services sont affaiblis ou disparaissent. Il en va ainsi d'une forêt coupée pour laisser place à un centre commercial p.ex. Régénérer cet écosystème, c'est recréer les conditions lui permettant d'exprimer son potentiel latent.

Ainsi, si des parcelles sont désartificialisées, si un coup de pouce est donné au sol en y ramenant p.ex. de la matière organique, si l'aménagement ramène de l'eau dans les sols et si des espèces végétales endémiques sont plantées dans la parcelle en cohérence avec les corridors biologiques et les écosystèmes environnants, la dynamique propre du vivant va se remettre en branle. La végétation va pousser, va attirer de la biodiversité, va s'auto-renouveler progressivement et réactiver ses processus écologiques endommagés, selon une dynamique et une direction qui lui est propre. Un écosystème est en train de se régénérer.

La régénération vise ainsi à créer, ou recréer, les conditions permettant aux systèmes vivants non-humains – on parlera de régénération écologique - ou humains – on parlera de régénération sociale - d'exprimer leur potentiel latent.

## Annexe 2 : Article présentant de manière synthétique la manière dont une organisation peut se saisir de la régénération socio-écologique

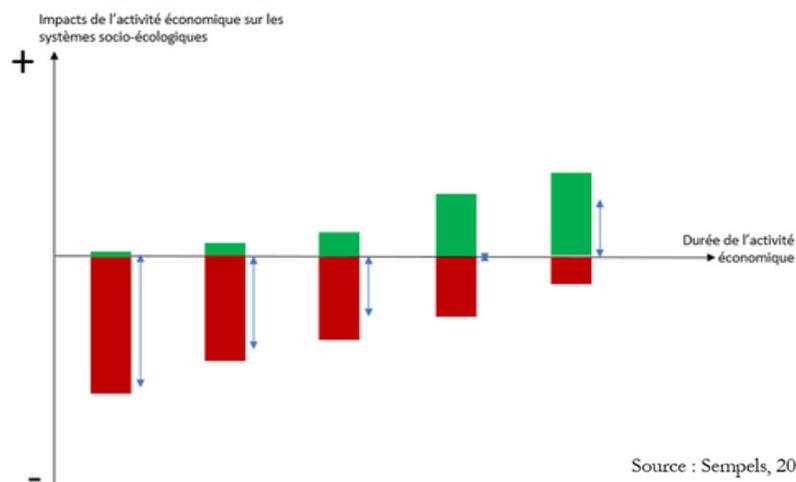
### Comment l'entreprise peut-elle contribuer à la régénération des écosystèmes et de la société ?

Par Christophe Sempels, LUMIA [2]

Dans un précédent article, nous expliquions pourquoi le dépassement des limites planétaires et l'incapacité à prendre en charge les besoins dont personne sur Terre ne devrait manquer pour vivre une vie digne impose à l'entreprise un changement de doctrine en matière de responsabilité. Elle ne peut plus se contenter de réduire les impacts négatifs de ses activités sur les écosystèmes et doit avoir désormais pour ambition d'avoir des impacts positifs nets sur les écosystèmes naturels, afin de régénérer les processus clés de l'équilibre du système Terre. Cela lui impose de penser systémique, au-delà de la seule question du climat. Et de faire de la question environnementale une question stratégique clé, quelle que soit la nature de ses activités. La régénération est une propriété exclusive du vivant, qui ne s'applique pas à l'inerte. Pour s'engager dans la régénération, l'entreprise doit créer les conditions permettant au vivant d'exprimer son potentiel latent. Ceci étant dit, comment l'entreprise peut-elle s'engager concrètement en faveur de la régénération ?

### La poursuite concomitante de deux mouvements

Poursuivre une ambition régénérative impose à l'entreprise d'engager deux mouvements concomitants : le premier vise à réduire ses impacts négatifs aux seuils incompressibles ; le second à générer des impacts positifs sur les écosystèmes et les communautés humaines à travers une reconnexion au vivant. L'entreprise deviendra réellement régénérative quand les impacts positifs excéderont les impacts négatifs, comme illustré dans le schéma ci-dessous.



[2] Article publié dans Harvard Business Review France le 24/12/2023 (disponible au lien suivant : © Régén'ère Azur - L'usage de ce document est strictement réservé à l'appel à projet "Développer un site pilote de régénération urbaine").

## Réduire les impacts négatifs

L'entreprise dispose de nombreux moyens pour réduire ses impacts négatifs socio-écologiques : éco-socio-conception, économie circulaire, sobriété énergétique, substitution de matières premières et d'énergie, right-techs, achats responsables, filières courtes... S'ils peuvent produire des résultats parfois importants, ils sont incapables d'amener l'entreprise aux seuils incompressibles, essentiellement en raison de modèles économiques majoritairement fondés sur la logique volumique et du « toujours plus ». Ces seuils incompressibles sont ceux prescrits par la science comme permettant aux processus régulateurs du système Terre de revenir sous leur seuil de sécurité. Pour le carbone par exemple, les émissions de chaque entreprise en moyenne intersectorielle devraient baisser de 42% entre 2020 et 2030 et de 90% d'ici à 2050 [3]. Le seuil incompressible de carbone admissible en 2050 est donc de 10% par rapport à ses émissions de 2020. C'est dire la hauteur de la marche.

Atteindre ces seuils incompressibles est impossible sans transformer le modèle économique de l'entreprise. Ce travail doit être mené dans une perspective systémique, faisant du carbone un sujet clé au côté d'autres sujets tout aussi clés comme l'eau, la biodiversité, l'usage des sols, la santé des personnes, leur mise en capacitation ou le partage de la valeur. Cela est indispensable pour réduire le risque de déplacement de problèmes, dont la réponse prioritairement technologique en est souvent une illustration. Si le chantier de transformation de modèle économique est stratégique, il est aussi complexe. L'entreprise dispose néanmoins de ressources aujourd'hui bien balisées pour s'y engager. Elle peut s'appuyer sur les modèles économiques serviciels centrés usage ou résultat, sur les modèles de plateforme (en portant alors garde à la gouvernance) ou sur les modèles économiques à impact, pour ne citer que ces exemples. C'est presque toujours en combinant plusieurs approches et en diversifiant les modèles économiques que l'entreprise pourra trouver des réponses novatrices à ses enjeux et ses équilibres propres. Ce premier mouvement est indispensable mais ne produira néanmoins aucun impact positif par essence.

## Générer des impacts positifs

Ce second mouvement requiert de distinguer la régénération écologique de la régénération humaine et sociale, car les modalités d'actions ne sont pas les mêmes. Pour la régénération humaine et sociale, les choses s'envisagent aisément. La capacité des parties prenantes à exprimer leur potentiel dépend tout entièrement des modes d'organisation de l'entreprise, de ses processus de fonctionnement, de sa culture, de sa gouvernance opérationnelle et de ses choix en matière de partage valeur. Elle dépend aussi des modes de pensées mobilisés par les individus et des systèmes de normes et de croyances attenantes, et de la capacité à développer de nouvelles ressources cognitives et intérieures pour les faire évoluer.

---

[3] Source : Science-based Target Initiative

Pour la régénération écologique, les choses se corsent. Parce qu'elle est une propriété exclusive des systèmes vivants non humains, il va être nécessaire de reconnecter l'entreprise au vivant non humain et à sa puissance de création continue, en recréant les conditions permettant au vivant d'exprimer ce potentiel latent. Pour ce faire, il faut distinguer les entreprises opérant leurs activités en lien étroit avec le vivant non humain (une exploitation agricole, une entreprise sylvicole, ...) des autres (une compagnie d'assurance, une fonderie, ...). Si les premières peuvent viser l'ambition régénérative sur leur périmètre propre, les autres devront multiplier les coopérations avec des entreprises en prise directe avec les écosystèmes.

Les entreprises en prise directe avec les écosystèmes devront prioritairement faire évoluer leur système de production et leurs pratiques vers le régénératif. Car c'est bien le système de production qui agit sur les écosystèmes en rendant possible ou non la réalisation de leur potentiel. Il suffit de penser à une exploitation en agriculture conventionnelle agro-chimique et de la comparer avec son alternative en production agroécologique pour intuitivement comprendre qu'elles n'offrent pas les mêmes conditions pour permettre au sol de régénérer sa vitalité, d'absorber de l'eau, d'offrir un refuge pour la biodiversité, d'offrir des conditions de santé pour les exploitants et les consommateurs finaux, ...

Pour les entreprises qui ne sont pas en prise directe avec les écosystèmes naturels, il va falloir les reconnecter au vivant non humain via des « portes de reconnexion ». Il en existe plusieurs, dont certaines sont présentées ci-dessous [4]. Elles gagnent à être combinées.

- La reconnexion via le foncier et les infrastructures : on parle ici d'agir sur son patrimoine foncier et ses infrastructures en désartificialisant des sols, en revégétalisant, en renaturant voire en contribuant au réensauvagement. Ces approches doivent être menées moins dans une perspective paysagère que dans une approche de renforcement des fonctions écologiques des milieux.
- La reconnexion via les processus de production : de nombreux processus de production s'appuient sur la physique et la chimie, alors même qu'ils pourraient laisser place à des processus biologiques pour assurer les mêmes fonctions, comme p.ex. le traitement des eaux par phytoépuration.
- S'inscrire dans un écosystème coopératif à visée régénérative : les entreprises distantes des écosystèmes auront à rejoindre un écosystème coopératif d'acteurs constitués d'entreprises en prise directe avec les écosystèmes pour s'engager dans la régénération écologique.

---

[4] Pour une approche exhaustive, voir l'étude de LUMIA consacrée aux entreprises régénératives ([www.lumia-edu.fr](http://www.lumia-edu.fr))

- Reconnexion via le sourcing et le support à l'adoption de pratiques régénératives chez les fournisseurs : l'entreprise peut se reconnecter au vivant via sa chaîne d'approvisionnement et travailler en coopération avec les acteurs amont de sa chaîne à la mise en œuvre de pratiques régénératives. Ce levier ouvre le champ du régénératif à de très nombreuses entreprises où le biosourcing est une réalité ou une voie de substitution.
- Promotion de pratiques et d'usages régénératifs chez ses clients : les entreprises, notamment de service, peuvent aider leurs clients à développer leurs propres capacités régénératives. Dans ce cas, les impacts positifs nets ne sont pas directement ceux de l'entreprise, mais ils sont évalués à l'échelle de l'écosystème constitué par les activités de l'entreprise et celles de ses clients.
- S'engager dans un écosystème coopératif territorial visant la régénération : les territoires au sein desquels l'entreprise opère sont par essence les espaces socio-écologiques et économiques au sein desquels l'entreprise peut vouloir engager des projets visant la régénération. Car c'est non seulement là qu'elle est la plus légitime. Mais de surcroît, c'est là que se situent les écosystèmes dont elle bénéficie et dont elle dépend.

C'est la combinaison de ces deux mouvements poursuivis de manière concomitante que l'entreprise peut progresser sur le chemin du régénératif. Tout en faisant preuve d'humilité et de prudence, notamment dans ses allégations. Car devenir véritablement régénérative présuppose des impacts positifs nets, qui semblent aujourd'hui bien difficiles, voire dans certains cas utopiques à atteindre. Beaucoup de recherches et d'expérimentations sont encore nécessaires dans ce champ émergent pour démontrer le caractère réellement régénératif de ce qui est mis en œuvre.

Pour s'engager dans cette ambition régénérative, l'entreprise peut également s'appuyer sur un ensemble de 11 principes qui vous seront présentés lors des sessions de montée en compétences.